

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1838 TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026

**AVIS PUBLIC** est donné, par le soussigné, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 17 décembre 2025, le règlement numéro 1838 intitulé : « **Règlement sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2026** ».

Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 18 décembre 2025.

M<sup>e</sup> Sébastien Rheault  
Assistant-greffier de la Ville